

niveau, b) quel était l'objet central des discussions, c) à l'initiative de qui la réunion a-t-elle été tenue?

Le très hon. Charles Joseph Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le 14 décembre 1989, le vice-ministre salvadorien des Affaires étrangères, M. Ricardo Valdivieso, a eu, à la demande du gouvernement du Salvador, deux rencontres au ministère des Affaires extérieures: la première avec M. Chrétien, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures par intérim; la deuxième avec les chefs d'entreprise et les dirigeants syndicaux de sa délégation, le directeur général, le directeur et l'agent responsable du Salvador à la Direction générale des Antilles et de l'Amérique latine. Les entretiens ont porté sur la situation au Salvador, notamment sur les dernières hostilités. La situation des droits de la personne a été examinée en détail, de même que les perspectives de négociation et de paix.

L'ÉVALUATION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES VOLS À BASSE ALTITUDE

Question n° 204—Mme Hunter:

Le gouvernement a-t-il entrepris une évaluation d'impact environnemental en ce qui concerne l'effet des vols à basse altitude occasionnés par la déréglementation de l'industrie du transport aérien sur l'habitat de l'aigle à tête blanche aux Îles-du-Golfe, entre Vancouver et Victoria, en Colombie-Britannique, et, sinon, projette-t-il de mener une telle étude dans un proche avenir?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): Les études menées par Environnement Canada en 1987 ont révélé que les populations d'aigles à tête blanche aux Îles-du-Golfe, en Colombie-Britannique, ont augmenté de 30 p. 100 sur une période de 11 ans. Les populations des îles San Juan dans l'État de Washington, situées à proximité, ont aussi augmenté.

Même si aucune étude spécifique n'a été effectuée, les observations occasionnelles sur le terrain ont indiqué que les activités commerciales du transport aérien ne semblent pas incommoder les oiseaux qui nichent et se nourrissent dans les environs. Aucune autre étude sur les populations d'aigles aux Îles-du-Golfe n'est prévue.

LE VÉHICULE RAIL-ROUTE DU CN ACCIDENTÉ DANS UN GLISSEMENT DE TERRAIN

Question n° 207—M. Saint-Julien:

Le ou vers le 2 août 1989, un véhicule rail-route appartenant au Canadien national (CN) a-t-il été impliqué dans un glissement de terrain au point milliaire 106.2 de la subdivision Franquet-Chapais en Abitibi et, dans l'affirmative, a) quelles sont les causes de cet accident b) quel est le coût des dommages au véhicule, c) quel est le coût de la récupération du véhicule et celui de toutes les dépenses connexes à cet accident, d) quel est le coût occasionné en temps supplémentaire des employés du CN, e) quand le président du CN, a-t-il été informé des circonstances de l'accident?

Les crédits

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): La direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada répond comme suit:

a) l'accident a été attribué à l'erreur humaine.

b) 7 601,81 \$

c) et d) Les employés ont mis une journée à récupérer le véhicule à l'aide de l'équipement du CN qui se trouvait sur les lieux, notamment un camion de cinq tonnes, une remorque et un tracteur pour terrains meubles. Aucun employé n'a fait d'heures supplémentaires.

e) En général, le président du CN est rapidement informé lorsque les activités de la compagnie sont perturbées. Les incidents comme celui qui soulève la présente question sont réglés par les régions. En raison de l'intérêt que les médias ont porté à cette affaire, le président du CN en a été informé le 4 août 1989.

[Traduction]

Mme Browes: Madame la Présidente, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Champagne): On a répondu aux questions énumérées par la secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je tiens à informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les initiatives ministérielles seront prolongées de 18 minutes à partir de 13 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ (ARTICLE 81)—LE RÉSEAU DE PARCS NATIONAUX

M. Jim Fulton (Skeena) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre des mesures pour compléter le réseau de parcs nationaux (terrestres et marins) d'ici l'an 2000 et devrait mettre en oeuvre la recommandation de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (rapport Brundtland) voulant que le Canada protège au moins 12 p. 100 des zones terrestres et marines.

—Madame la Présidente, c'est la première fois dans l'histoire canadienne que la Chambre décide de débattre et de mettre aux voix l'achèvement de notre réseau de parcs nationaux, et de se prononcer également sur le consensus scientifique et international dégagé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, dite Commission Brundtland, en faveur de la